

Conseil Municipal du 31 Juillet 2015 à 19 H 30.

Compte rendu

Présents : R. BAZIN, M. BEAUFREZ, A. FESSLER, L. GOTTI, H. GRISEY, JP GRUEBER, M. HAMELIN, N. IRENEE, A. ISBLED, M. KROMER, J. PETITJEAN, C. PHILIPPON, S. SANNER.

Excusés : E. BAHY procuration à L. GOTTI, M.A. MANIER procuration à C. PHILIPPON.

Secrétaire de séance : Sandra SANNER

Délibération n°56/2015

1. **Désignation secrétaire de séance** : Madame Sandra SANNER est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Délibération n°57/2015

2. **Approbation du procès-verbal de la séance précédente** : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 24 juin 2015 avec les remarques suivantes :

- Délibération n°49/2015 : enlever le terme « petit matériel », remplacer par bag in box
- Délibération n°50/2015 : modifier le taux de 2,25 % par 2.22 % pour l'emprunt. Précision : le matériel est livré et mis en place par l'entreprise.
- Intercommunalité assainissement : le coût des travaux est de 2 millions d'euros.

Délibération n°58/2015

3. **Mise à disposition de personnel à la Commune de Petitmagny** : Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la mise à disposition d'un agent, 3 heures par mois, à la Commune de Petitmagny (ménage salle des fêtes). A spécifier : demander à l'association, gestionnaire de la salle, de prévenir la mairie quand la salle est occupée.

Délibération n°59/2015

4. **Bail de la chasse** : Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le renouvellement du bail de la chasse pour une durée de 3 ans, d'un montant annuel de 1 600, 58 €. Le montant est bloqué jusqu'au 31 juillet 2018 et sera revalorisé selon l'indice de fermage à compter du 1^{er} août 2018.

Délibération n°60/2015

5. **Convention Pressoir** : le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la mise à disposition du bâtiment et des équipements à titre gratuit du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2016. Toutefois, l'association supportera l'ensemble des charges locatives. Cette convention sera renégociée au 31 août 2016.

Question de Madame Annie ISBLED « Que se passe-t-il si l'association est déficitaire ? ».

Il faut attendre un an pour voir comment le pressoir va fonctionner, voir si l'activité est rentable.

Rappel : le raccordement est réalisé par ERDF. La consommation et l'abonnement du compteur seront facturés à l'association, le matériel sera payé en investissement par la commune.

Délibération n°61/2015

6. **Travaux enfouissement des réseaux Rue de l'Ecole Maternelle** : le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la délégation de maîtrise d'ouvrage au SIAGEP pour l'enfouissement des réseaux secs (téléphone, éclairage public, réseau électrique), Rue des Cités, Impasse du Montanjus, Rue de l'Ecole Maternelle, Rue Traversière, sur la base d'un coût total de 488740,59 €.

Travaux en sus : raccordements Impasse du Montanjus + curage et busage du fossé Rue Traversière.

Délibération n°62/2015

7. **Décision modificative technique** : Le conseil Municipal, approuve à l'unanimité la décision modificative technique :

SECTION INVESTISSEMENT

- | | |
|---|------------|
| - Article 2131 Bâtiments publics, dép. investissement | - 25 000 € |
| - Article 21318 Autres Bâtiments Publics, dép. investissement | + 25 000 € |

SECTION FONCTIONNEMENT

- Article 622 Rémunérat. intérimaires et honoraires, dép. fonctionnement	- 5 000 €
- Article 6228 Divers, dép. fonctionnement	+ 5 000 €
- Article 668 Autres charges financières, dép. fonctionnement	- 1 000 €
- Article 6688 Autres, dép. fonctionnement	+ 1 000 €
- Article 775 Produits cessions d'immobili, recet. fonctionnement	- 400 €
- Article 7788 Produits exceptionnels divers, recet. fonctionnement	+ 400 €

Délibération n°63/2015

8. Motion relative aux gardes nature : Le service des gardes nature été créé en 1993 pour remplacer les gardes champêtres. Le Conseil Départemental du Territoire de Belfort, co-fondateur aux côtés du Centre de Gestion, vient de décider de diminuer de moitié sa participation au fonctionnement du service dès cette année.

Ainsi, pour économiser 51 000 € il faudra supprimer 2 postes sur les 9 actuellement, et tourner avec 7 gardes nature sur 55 communes, cette décision intervenant en cours d'exercice.

Ce service est important et le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter cette motion pour que le Conseil Départemental révise ce positionnement politique et recherche avec le Centre de Gestion une solution.

9. SIAGEP : compétence électricité publique : le SIAGEP voudrait prendre la gestion de l'éclairage public des communes de moins de 2000 habitants. Le Conseil Municipal n'a pas autorité pour prendre cette décision, ce sont les délégués au SIAGEP (100 délégués environ) qui vont voter.

La TTCFE sera gérée par le SIAGEP et payée directement par le contribuable (1 centime d'euro en kw en plus à régler par le contribuable, réglé auparavant par la commune). En matière d'entretien de l'éclairage public, la Commune paie entre 3000 et 3500 € par an (soit 117 € par an pour une famille de 4 personnes). Les délégués de la Commune d'Étueffont décident de voter contre en solidarité avec les autres communes et pour ne pas pénaliser « les bons élèves ».

Une photocopie du document « Synergie 16 Spécial éclairage public » sera donnée aux Conseillers. Avant que le SIAGEP se réunisse le 22 septembre prochain pour valider la décision de gérer l'éclairage public, ce point sera remis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal. Un argumentaire est à préparer.

10. Création d'un poste de vacataire : Délibération annulée. La personne effectuant le ménage dans les écoles s'est blessée mais son arrêt maladie est terminé et elle est, actuellement, en congés. Il n'est pas nécessaire de créer un poste de vacataire.

11. Informations Diverses :

11.1 – DAB :

Le Crédit Mutuel voudrait mettre à disposition un distributeur sur le bâtiment actuel avant le 31 décembre 2015 mais il reste toujours le problème de l'accès et du parking. La réflexion est en cours.

11.2 – Travaux Ecole Maternelle : il y aura une présentation plan au prochain conseil

11.3 – Remerciements des jeunes sapeurs-pompiers de Rougemont pour la subvention de 100€.

11.4 – Remerciements de la prévention routière pour la subvention de 100 €.

11.5 – Groupama rembourse la somme de 941 € pour le radar pédagogique à l'entrée du village d'Étueffont. 300 € restent à la charge de la commune

11.6 – Madame BEAUFREZ signale des baisses de tension dans le bas du village (transformateur Rue d'Eloie).

11.7 - La fontaine d'Étueffont est fermée devant le salon de coiffure. Nous sommes en niveau d'alerte 2. Les habitants ont le droit d'arroser uniquement entre 20h00 et 8h00, sinon ils doivent utiliser l'eau de pluie pour arroser (site www.eptv-saone-doubs.fr/allan-sage). Demander aux employés municipaux de mettre de l'eau propre aux chèvres chaque jour.

12. Présentation rapport annuel du Syndicat des eaux :

- Le rapport du syndicat des eaux sur la gestion de l'eau est disponible en Mairie.

Interconnexion à Chaux de l'eau pour venir de Mathey pour alimenter Giromagny. D'autres ont été faites pour alimenter Auxelles et Sermamagny. Il y a également la réserve de Lepuix (captage de Malvaux) ou des pics de 3500m³ sont quelquefois à noter.

- 540 000 m³ ont été distribués l'année dernière, le taux de rendement de Malvaux est de 70%. Dans les zones de captage à Auxelles Haut, le rendement est de 77 %, 2 400 m³ à Vescemont avec un taux de rendement de 100 %.

8 communes de la CCHS et 6 de la CCPSV sont approvisionnées par la Syndicat des Eaux, ce qui correspond à 4560 m³ (environ 1200 abonnés) et 140 kms de réseaux. Le Syndicat fournit également quelques communes de la CAB (Evette et Sermamagny).

Des interconnexions existent : Chaux - la Chapelle/sous/Chaux avec Giromagny, Champagny avec les 2 Auxelles + Evette- Sermamagny, une 3ème avec Rougemont, et un réseau communal à Lepuix.

Malvaux : débit 2700 m³/jour avec des maximum à 3500 m³ (5000m³ maxi autorisés). En 2014, 986 000 m³ ont été prélevés et 540 000 m³ ont été distribués, le taux de rendement a été de 70, 4%. Concernant le captage d'Auxelles, 30 000 m³/an pour un taux de rendement de 77% ; concernant le captage du Mont Jean, 7 000 m³ (alimente le quartier des Casernes à Giromagny) ; concernant le captage du Fayé, 26 000 m³ avec interconnexion avec Malvaux (apport de chlore par pompe doseuse) et enfin concernant le captage de la Consanterie à Riervescemont, 2 400 m³ (réseau neuf en PEHD, 100% de rendement).

Le Syndicat est bon élève.

Qualité de l'eau : tous les périmètres sont protégés par arrêtés préfectoraux. Le champ captant de Malvaux va jusqu'au sommet du ballon d'Alsace, d'où l'interdiction de salage en hiver.

43 analyses ont été effectuées en 2014 (environ 12 000 €/an), le PH est bas : eau douce agressive, traitement par neutralité (calcaire marin, chloration).

Pour ce qui est du renouvellement des canalisations, un programme pluriannuel de 1% est prévu (1, 4 kms) avec une subvention de l'Agence de l'Eau d'un montant de 50%. Actuellement, la subvention de l'Agence de l'Eau s'élève à 80%, 3 kms ayant été remplacés en 2014.

Tarif de l'eau : 2,11 €/m³ TTC se décomposant ainsi, 1, 6595 € pour le Syndicat, 35 € de redevance fixe, 0, 29 € pour la taxe « pollution » et 0, 15 €/m³ pour la TVA.

Consommation : Sur Etueffont, en 2014, il y a eu 1, 27% d'abonnés en plus, mais 4, 73% d'eau consommée en plus et 72 345 m³ ont été consommés en plus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H27.

Le Maire,


René BAZIN



The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that every entry should be supported by a valid receipt or invoice. This ensures transparency and allows for easy verification of the data.

In the second section, the author details the various methods used to collect and analyze the data. This includes both primary and secondary research techniques. The primary research involved direct observation and interviews with key stakeholders, while the secondary research focused on reviewing existing literature and reports.

The third section presents the findings of the study. It highlights several key trends and patterns observed in the data. For example, there was a significant increase in the use of digital services over the period studied. Additionally, the data showed that customer satisfaction levels were generally high, but there were some areas where improvement was needed.

Finally, the document concludes with a series of recommendations based on the findings. These recommendations are aimed at helping the organization optimize its operations and better serve its customers. The author suggests implementing new digital tools and improving customer support processes to address the identified areas for improvement.